

Conseil départemental des jeunes 2017-2019

Procès-verbal de l'élection au Conseil départemental des jeunes 2017-2019 à renvoyer au plus tard le 17 octobre 2017

Etablissement :

Nom :

Adresse :

Correspondant du Conseil départemental des jeunes de l'établissement :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

E-mail :

Mode de scrutin :

1 siège à pourvoir pour 1 élève de 5ème domicilié en Aveyron, scrutin uninominal majoritaire à 2 tours.

Les électeurs sont les élèves de 5ème et les délégués de classe de 6ème, 4ème et 3ème.

Est déclaré élu Conseiller départemental junior, celui qui obtient au 1er tour la majorité absolue des voix ou au second tour la majorité relative. En cas d'ex aequo, c'est le candidat le plus âgé qui l'emporte.

	1er tour	2ème tour (le cas échéant)
Nombre d'électeurs inscrits		
Nombre de votants		
Nombre de bulletins blancs ou nuls		
Nombre de suffrages exprimés		

Recensement des suffrages recueillis par les candidats en liste

Nom - Prénom - Domicile	Nombre de suffrages recueillis	
	1er tour	2ème tour
TOTAL :		

EST DECLARE ELU :

LE CHEF D'ETABLISSEMENT,

LES ASSESSEURS,